

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois décembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 décembre 2025 à 9h30, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 23 décembre 2025 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (suppléante de Gérard PONS)		X
M. Jean PROU (suppléant de Caroline CAMPODARVE)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (suppléante de Christophe SUEUR)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (suppléante de Ghislaine GUILLEN)		X
M. Loïc GIRARD (suppléant de Fabienne LABARRIERE)		X
M. Lionel PACAUD (suppléant de Christophe BERTAUD)	X	
M. Eric AUTHIAT (suppléant de Hervé BLANCHE)		X
M. Dimitri BUISSON (suppléant de Sébastien BOURBIGOT)		X
M. Thierry LESAUVAGE (suppléant de Alain BURNET)		X
Mme Lydie DEMENE (suppléante de Emmanuel ECALE)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte		X
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20251223-D2025_27-DE
Reçu le 24/12/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votants :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/27

OBJET : Compte Epargne Temps

Considérant le Code du Travail, et notamment l'article L3151-1 et suivants, relatifs au compte épargne temps,

Considérant le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le décret n°2004-878 du 26 août 2004, modifié, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

Considérant les délibérations du Comité Syndical n°2024/15 du 5 septembre 2024 et n°2024/25 du 12 novembre 2024 approuvant les accords locaux, et notamment l'article 6.5.4 « le compte épargne temps des agents publics »

Considérant la possibilité d'ouvrir aux salariés de droit privé l'accès à un Compte Epargne Temps (CET),

Considérant l'avis favorable du CSE du 3 novembre 2025,

Considérant le projet de modification de l'article 6.5.4 des accords locaux intégrant un compte épargne temps « privé » par équivalence avec celui instauré pour les agents publics,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE DE:

1. Approuver la mise en place d'un Compte épargne temps pour les salariés de droit privé
2. Annuler et remplacer l'article 6.5.4 des accords locaux conformément au document joint
3. Autoriser son Président à signer ladite modification ainsi que tout document nécessaire aux formalités de mise en œuvre

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce Rochefort / Tonnay-Charente
Gérard PONS

